

**Indications pour le contenu du Rapport Informatique final
des Projets de Création d'Entreprise
Master MIAGE 2 NTDP, Université Nice Sophia Antipolis**

- ✓ Le Rapport Informatique final (RI) doit être indépendant. C'est un PDF différent du Business Plan final (BP) qui doit donc pouvoir être lu de manière autonome. Il doit notamment expliquer le projet, l'équipe, etc. synthétiquement.
- ✓ Le projet a obligatoirement une composante informatique avec un ou plusieurs logiciels informatiques à développer, soit en tant que produit de l'entreprise, soit pour la gestion de celle-ci.
- ✓ Pour le plus important/intéressant/pertinent 1 des éléments informatiques, le RI doit notamment contenir (ceci n'est pas un plan) :
 - Une partie décrivant synthétiquement l'élément informatique choisi (par exemple, ce peut être une application, un composant logiciel, une base de données complexes, un service web, etc.) en expliquant ce choix.
 - Une partie décrivant les besoins satisfaits ou à satisfaire par ce logiciel. Souvenez-vous de vos enseignements d'IB...
 - Une partie expliquant vos choix de logiciels, outils, services, technologies, etc. informatiques. Ces choix doivent être argumentés et montrer une étude sérieuse des alternatives possibles.
 - Une partie avec la conception UML (pas tous les schémas, mais au moins une architecture, les diagrammes de cas d'utilisation et les diagrammes de classes) dûment commentée et argumentée. Souvenez-vous de vos enseignements d'ACSI...
 - Une partie décrivant les éléments effectivement développés (prototypes ou réels).
- ✓ Il n'y a pas de contrainte de nombre de pages pour le RI. Cependant, plus de 30 pages normalement emplies semblent exagéré.
- ✓ Lors de la soutenance, une démonstration (en temps réel ou enregistrée) du prototype ou du logiciel réel doit être réalisée. Durant le temps imparti pour la présentation orale, pas en plus...

contacts :

Pierre.Crescenzo@unice.fr (pour l'Informatique)
Jean-Pierre.Lips@unice.fr (pour tout)